

## **SESSION RÉGULIÈRE DU 03 OCTOBRE 2006**

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le troisième jour du mois d'octobre en l'an deux mille six, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents :           **LE MAIRE :**  
Monsieur Jacques Gauthier

**LES CONSEILLERS :**  
Berchmans Dancause  
Michel Routhier  
Jean-Pierre Ducruc  
Gratien Tardif

Absents :           Jean Lafleur  
Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directeur général et secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 25 citoyens et de la S.Q.

### **ORDRE DU JOUR**

Prière – Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal - Session régulière du 05 septembre 2006
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
  - Comptes à payer et transfert(s) budgétaire(s)
  - Activité sociale « Party de Noël »
  - Lettre d'entente numéro 4 avec le syndicat CSD
  - 25<sup>ième</sup> anniversaire de service
    - M. Claude Leclerc
    - M. Gilles Fournier
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
  - Comptes à payer
- 5) Demande d'aide financière - Carrefour jeunesse-emploi de Lotbinière
- 6) Urbanisme
  - Rapport du comité consultatif d'urbanisme (13 septembre 2006)
    - Dépôt
  - Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec
    - Dossier M. Sébastien Samson, lot 150-P
    - Dossier Mme Nathalie Laroche, lot 50-1
  - Demande de dérogation mineure
    - Dossier M. Jacques Hamel, lot 130-P
    - Dossier Mme Hélène Lauzé, lot 138-20
    - Dossier Mme Carolle H. Boisvert, lot 190-P
  - Demande de modification au règlement de zonage numéro 355-2005
    - Dossier Les Services JAG inc., lots 131-13 et 131-14, zone 25-CH
    - Agrandissement de la zone 20-CH
  - Développement rue Laroche
    - Regroupement des lots 133-45 et 133-44
  - Projet de règlement numéro 376-2006
    - Assemblée publique

## **SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 OCTOBRE 2006**

Second projet de règlement numéro 376-2006

- Adoption du second projet de règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro 355-2005
- Avis de motion

### 7) Voirie

Projet de développement résidentiel, commercial et industriel numéro 501674 (rues Laurier, Leclerc, Desrochers et Bouffard)

- Directive de changement numéro 8 (panneau de contrôle)
- Directive de changement numéro 9 (abri)
- Directive de changement numéro 10 (ensemencement hydraulique)
- Directive de changement numéro 11 (fossé et ponceau)
- Décompte progressif numéro 5 (travaux/promoteur)

Lignage des chemins et rangs

- Acceptation des travaux et paiement

Cours d'eau

- Branche numéro 8 de la rivière Petit Sault

### 8) Promotion et développement

- Offre de service de reconstruction du site Web de Sainte-Croix

### 9) Comité de la fête de la Saint-Jean Baptiste - Rapport final du comité

### 10) Comité du Centre Plein Air Sainte-Croix

- Soumission(s) – Achat et remplacement du véhicule tout terrain (VTT)

### 11) Varia

Fédération Québécoise des Municipalités

- Perception des sommes de la téléphonie cellulaire et IP pour le service 9-1-1
- Service d'Hydro-Québec pour prolongement de réseau
- Vente de bois - Soumission(s)
- Dépôt du rapport du patrimoine bâti
- Réfection de la rue Pouliot

Période de questions

Levée de l'assemblée

227-2006

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Jean-Pierre Ducruc propose d'ajouter dans le varia le sujet suivant « Dépôt du rapport du patrimoine bâti ». Un citoyen présent dans l'assemblée demande d'ajouter dans le varia le sujet suivant « Réfection de la rue Pouliot ». Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé et tenant compte des ajouts demandés.

228-2006

### **PROCÈS-VERBAL - SESSION RÉGULIÈRE DU 05 SEPTEMBRE 2006**

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière de la municipalité de Sainte-Croix du 05 septembre 2006, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

### **MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX**

229-2006

### **COMPTES À PAYER ET TRANSFERT(S) BUDGÉTAIRE(S)**

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 OCTOBRE 2006**

**MUNICIPALITÉ**

**SALAIRES DE SEPTEMBRE 2006 – RATIFICATION**

SALAIRES BRUTS DU 27 AOÛT 2006 AU 23 SEPTEMBRE 2006	MAIRE & CONSEILLERS	9 396,82
	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	7 131,60
	INSPECTEUR MINICIPAL	3 454,50
	URBANISME	73,23
	SALAIRES DES EMPLOYÉS NON CA- DRES (ADMINISTRATION, BRIGADE, VOIRIE, RÉSEAU, CONCIERGERIE & T/JEUX)	12 474,22
	AVANTAGES SOCIAUX	3 750,63
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>36 281,00</b>

**COMPTES PAYÉS DE SEPTEMBRE 2006 – RATIFICATION**

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ACCESSOIRES À INCENDIES DE QUÉBEC INC.	TEST HYDROSTATIQUE, INSPECTION VISUELLE & AIR PACK	58,06
ARÉO-FEU	ACC. & ÉQUIP. INCENDIE	642,68
ARRAKIS CONSULTANTS INC.	ÉTUDE HYDROGÉO. (JUN) U/EAU ÉTUDE HYDROGÉO. (JUILLET) U/EAU	4 850,31 3 458,38
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC	FORMATION (BERTRAND FRÉCHETTE) FORMATION (FRANCE DUBUC)	330,45 330,45
BELL MOBILITÉ	PAGETTES INCENDIE	174,43
BLOUIN AUTO INC.	ENT. & RÉP. VÉHICULES VOIRIE (2) (FREINS, HUILE, ETC...)	1 678,84
BOIVIN & GAUVIN INC.	PIÈCES & ACC. INCENDIE	38,63
CENTRE CULTUREL & SPORTIF DE SAINTE-CROIX	AVANCE DE FONDS SEPTEMBRE	30 000,00
CONSTRUCTION C.J. PICARD INC.	RÉP. ASCENSEUR C/COMM. (TOITURE)	13 332,15
DANNY THÉRIAULT	DIESEL KUBOTA VOIRIE	35,92
FILTRUM CONSTRUCTION	ENT. & RÉP. ADOUCISSEUR U/EAU	2 050,54
GARAGE PATRICE POULIN	ENT. & RÉP. CAMION INCENDIE	333,85
GROUPE CASTONGUAY INC.	ENT. RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC	652,79
HYDRO-QUÉBEC	TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE RUE RO- MÉO-MARION (facturé à C.J. Picard inc.) ÉCLAIRAGE URBAIN ÉCLAIRAGE RURAL C/COMM. STATION POMPAGE RUE GARNEAU DÉGRILLEUR U/EAU POTABLE ST-ÉDOUARD	492,27 860,62 116,80 745,86 1 399,13 84,01 2 213,30
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.	POCHETTES COMITÉ FAMILLES	1 236,37
LAROSE & FILS LTÉE	PRODUITS D'ENT. U/EAU & C/COMM.	322,85
LAVAL CONSTRUCTION	BORDURE C/COMM. & DALLES VOIRIE	2 318,88
LE JOURNAL DE QUÉBEC	PUBLICITÉ (MARCHÉ AUX PUCES)	31,63
LES DÉBROUILLARDS	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	45,52
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	ACHATS BIBLIOTHÈQUE ACHATS BIBLIOTHÈQUE ACHATS BIBLIOTHÈQUE	243,40 47,60 289,99
MACHINERIE COULOMBE INC.	FILTRES & DÉCOMPRESSEUR VOIRIE	56,58
MÉCANIQUE STE-CROIX INC.	INSPECTION VÉHICULES INCENDIE	384,01
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE AOÛT	5 903,69
MINISTÈRE DES FINANCES	PERMIS (PROJ. FILMS) COM. FAMILLES	65,00
NORMAND LAPOINTE	REMB. TAXES (PAIEMENT DOUBLE)	322,37
POLYGEC INC.	HON. PROF. (M. FILTRANT) E/POTABLE PLAN D'INTERV. AQUEDUC/ÉGOUT HON. PROF. ÉMISSAIRE FALAISE	3 760,35 1 115,32 998,20

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 OCTOBRE 2006**

QUINCAILLERIE MAURICE HAMEL & FILS INC.	ROULEAU À PEINTURE INCENDIE	7,89
	PINCEAUX INCENDIE	6,16
	TUBES GOUTTIÈRES INCENDIE	9,35
	FICELLE VOIRIE & PILES C/COMM.	8,74
	CLOUS & GANTS VOIRIE	7,27
	BARDEAUX DE CÈDRE C/COMM.	18,86
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE AOÛT	3 216,00
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE RÉSIDENTIEL AOÛT	8 261,88
	SERVICE RÉSIDENTIEL SEPTEMBRE	8 261,88
SIGNALISATION LÉVIS INC.	ENTRETIEN NORMAL & SIGN. RUES	690,31
	ENTRETIEN NORMAL & SIGN. RUES	1 475,82
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE AOÛT	283,37
TÉLUS COMMUNICATIONS	U/EAU POTABLE ST-ÉDOUARD	56,85
	SERVICE TÉLÉPHONIQUE	834,83
TÉLUS MOBILITÉ	CELLULAIRES VOIRIE, MAIRE & CONCIERGE	121,29
	CELLULAIRE USINE DE FILTRATION & STÉPHANE MILOT	16,58
ULTRAMAR	ESSENCE DAKOTA VOIRIE	30,00
	ESSENCE DAKOTA VOIRIE	80,02
	ESSENCE DAKOTA VOIRIE	41,89
	ESSENCE DAKOTA VOIRIE	63,01
	ESCOMPTE ULTRAMAR	-0,76
	ESCOMPTE ULTRAMAR	-6,05
	ESSENCE COMPACTEUR VOIRIE	25,00
	ESSENCE GMC VOIRIE	91,00
	ESSENCE GMC VOIRIE	82,00
ESSENCE GMC VOIRIE	98,75	
INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS FINANCEMENT	<b>29 258,00</b>
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>134 061,17</b>

**COMPTES À PAYER DE SEPTEMBRE 2006**

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ACTION SOLUTION SANS FIL INC.	BATTERIES RADIOS (3) VOIRIE	187,96
ADMQ	FORM. NON-MEMBRE (FRANC DUBUC)	11,40
BERTRAND FRÉCHETTE	FRAIS DÉPLACEMENT SEPT.	132,80
BIOLAB DIVISION THETFORD	ANALYSE D'EAU	619,32
BOIVIN & GAUVIN INC.	PIÈCES & ACC. INCENDIE	121,93
BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LOTBINIÈRE	AVIS MUTATION	27,00
CLINIQUE VÉTÉRINAIRE LAUVIEN	INCINÉRATION (1 CHIEN)	94,58
CORPORATE EXPRESS	TABLE SECRÉTARIAT	202,83
DOCUMENT EXPRESS ENR.	AVIS MUNICIPAL N° 57 (4 PAGES)	451,81
	AVIS MUNICIPAL N° 58 (10 PAGES)	660,34
	IMP. LASER (CÔTE DES SOUS-BOIS)	60,51
	IMP. LASER (CÔTE DES SOUS-BOIS)	50,43
EMCO CORPORATION	PIÈCES BRANCHEMENT (RICHARD BERGERON) facturé au deman- deur	295,13
EXCAVATION RÉJEAN LEMAY INC.	AMÉNAGEMENT PAYSAGER C/COMM.	1 062,01
	AMÉNAGEMENT PAYSAGER C/COMM.	142,44
	GRILLE RUE ROMÉO-MARION	116,23
	VALVE RUE BOUFFARD	77,49
	2 VOYAGES TERRE CÔTE DU BATEAU & RUE LECLERC	303,11
	3 VOYAGES TERRE CÔTE DU BATEAU	280,32
CHAÎNES DE RUE CÔTE DU BATEAU	314,79	
GREAT-WEST COMPAGNIE D'ASSURANC-VIE	ASS. COLLECTIVE OCT.	1 025,52
LABORATOIRE DE CANALIS A- TIONS SOUTERRAINES (LCS) INC.	LOCALISATION CONDUITE (RUE HAMEL, DU BATEAU & PRINCIPALE)	327,61
LES ENTREPRISES J.F. BLANCHET INC.	CONTRAT DÉNEIGEMENT 2006-2007 (VERS. DÉCEMBRE 2006)	10 779,67

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 OCTOBRE 2006**

LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	75,11
	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	89,95
FILTRUM CONSTRUCTION	CRÉDIT (RÉP. ADOUCISSEUR) U/EAU	-370,34
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	RÈGL. N <sup>o</sup> 10-66, 55-75 & 218-95 REMB. INT.	16 821,00
FRANCE DUBUC	FRAIS DÉPLACEMENT SEPT.	21,20
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.	ABONN. BIBLIOTHÈQUE COM. FAM. BULLETIN LOISIRS	39,88 210,81
KORVETTE	THERMOMÈTRE C/COMM.	2,28
LES ÉDITIONS MALBEC	CALENDRIER MUNICIPAL	32,45
LOCATION D'ÉQUIPEMENT L.P.L. INC.	LOCATION COMPACTEUR VOIRIE	54,70
MACHINERIE COULOMBE INC.	FILTRE SCIE À BÉTON VOIRIE	39,31
MEUNERIE GÉRARD SOUCY INC.	SEMENCE CÔTE DU BATEAU VOIRIE	154,97
MUNICIPALITÉ DE SAINTE- CROIX	FONDS DE ROULEMENT INCENDIE	18 689,00
O.M.H. DE SAINTE-CROIX	AJUSTEMENT 2005	103,00
PAVAGE LAGACÉ & FRÈRES	CÔTE DU BATEAU & HÔTEL DE VILLE VOIRIE	4 079,41
PETITE CAISSE CHRISTIANE	SUCRE (RÉUNION BUDGET)	2,29
PETITE CAISSE FRANCE	RADIO, ÉLECTRON, ADAPTEURS, TIMBRES-POSTE, PILES, CARTE SOU- HAÏT	173,58
PG MENSYS SYSTÈMES D'INFORMATION	FORMATION (FRANCE DUBUC)	142,44
PHARMACIE LEMAY & GIGUÈRE	ACCESSOIRES U/EAU CRÉDIT (ACCESSOIRES) U/EAU	65,25 -26,20
POTHIER DELISLE SOCIÉTÉ D'AVOCATS	HON. PROF. (GÉNÉRAL) HON. PROF. (CÔTE SOUS-BOIS) HON. PROF. (U/EAU)	590,83 6 635,44 724,91
PRODUITS CHIMIQUES CCC LTÉE	PERMANGANATE	2 234,56
QUINCAILLERIE MAURICE HAMEL & FILS INC.	FICELLE VOIRIE & SIPHON CHALET DES SPORTS BOULONS BANCS DE PARC VOIRIE PIÈCES & ACC. BANCS DE PARC VOIRIE RÉP. TABLES PIQUE-NIQUES P/DÉTENTE RÉP. TABLES PIQUE-NIQUES P/DÉTENTE FIXER ENSEIGNES VOIRIE PIÈCES & ACC. VOIRIE PIÈCES & ACC. INCENDIE	35,91 7,19 4,04 53,40 6,82 24,35 31,76 40,51
RENÉ BERGERON	BOTTINES DE TRAVAIL VOIRIE	125,00
SIFTO CANADA INC.	SEL ADOUCISSEUR	3 001,85
SNC-LAVALIN	HON. PROF. RAPPORT FINAL (M. FILTRANT) U/EAU POTABLE	8 774,15
STÉPHANE MILOT	NOUVELLE TONDEUSE VOIRIE	455,79
ST-EX LIMITÉE	MATÉRIEL DE BUREAU MATÉRIEL DE BUREAU MATÉRIEL DE BUREAU MATÉRIEL DE BUREAU U/EAU., URB. & C/COMM. MATÉRIEL DE BUREAU CRÉDIT MATÉRIEL DE BUREAU MATÉRIEL DE BUREAU	45,56 39,87 70,26 97,27 19,36 -14,80 113,94
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE GMC VOIRIE ESSENCE DAKOTA VOIRIE ESSENCE INCENDIE (MACHOIRE DE VIE) ESSENCE CAMION INCENDIE ESSENCE CAMION INCENDIE ESSENCE CAMION INCENDIE ESSENCE GMC VOIRIE ESSENCE GMC VOIRIE ESSENCE DAKOTA VOIRIE ESSENCE PRÉVENTION INCENDIE ESCOMPTE ULTRAMAR	80,00 108,53 66,01 43,03 20,01 75,00 80,01 80,00 53,52 60,00 -1,52

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 OCTOBRE 2006**

YVON HÉBERT DÉNEIGEMENT	TRAVAUX T/SOCCER & ADJACENT (ARROSAGE, SEMENCE ETC...) GARDIENNAGE D'ANIMAUX (1 CHIEN)	1 760,53 79,76
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>83 368,17</b>
	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>253 710,34</b>

**TRANSFERT(S) BUDGÉTAIRE(S)**

Code Budgétaire	Budget Actuel	Solde cumulé	Budget révisé	Poste affecté	Budget actuel	Budget révisé
02-13000-454	980	805	1535	02-16000-310	500	70
				02-14000-140	175	50



CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 11-2006

230-2006

**ACTIVITÉ SOCIALE « PARTY DE NOËL »**

Il est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'autoriser la tenue d'un «Party de Noël» pour les employés(ées) municipaux dans le cadre du budget prévu à cette fin, lequel aura lieu le 25 novembre prochain à Sainte-Croix.

231-2006

**LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 4 AVEC LE SYNDICAT CSD**

**ATTENDU** la nécessité de prolonger les délais pour la période d'affichage du poste de concierge vacant;

**ATTENDU** la lettre d'entente numéro 4 entre le syndicat des employés municipaux et sportifs de Sainte-Croix (CSD);

**IL** est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter la lettre d'entente numéro 4 et d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer ladite lettre d'entente à être partie intégrante de la convention collective.

**25<sup>IÈME</sup> ANNIVERSAIRE DE SERVICE**

232-2006

**M. CLAUDE LECLERC**

Motion de remerciements est adressée à M. Claude Leclerc, employé municipal, pour ses 25 années de service continu au sein de la municipalité et du centre culturel depuis le 27 août 1981. Sincères remerciements pour sa loyauté et son dévouement tout au cours de ces années.

233-2006

**M. GILLES FOURNIER**

Motion de remerciements est adressée à M. Gilles Fournier, employé municipal, pour ses 25 années de service continu au sein de la municipalité et du centre culturel depuis le 27 août 1981. Sincères remerciements pour sa loyauté et son dévouement tout au cours de ces années.

**CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.**

234-2006

**COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 OCTOBRE 2006**

**CENTRE CULTUREL**

**SALAIRES DE SEPTEMBRE 2006 – RATIFICATION**

SALAIRES BRUTS DU 27 AOÛT 2006 AU 23 SEPTEMBRE 2006	DIRECTEUR DES LOISIRS	3 148,96
	SALAIRES DES EMPLOYÉS NON CADRES (MAINTENANCE & RESTAURANT)	8 887,60
	AVANTAGES SOCIAUX	2 007,39
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>14 043,95</b>

**COMPTES PAYÉS SEPTEMBRE 2006 – RATIFICATION**

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ABRIS TOUT GENRE G.Y. INC.	RÉP. TOIT P.V.C. & 2 MURS	195,99
AIGUI-MACH	AIGUISER COUTEAUX (5)	201,81
ALEX COULOMBE LTÉE	ACHATS RESTAURANT	920,45
	ACHATS RESTAURANT (CRÉDIT)	-121,90
	ACHATS RESTAURANT	808,29
ALIMATECH INC.	ENT. & RÉP. ÉQUIP. RESTAURANT	45,05
CIMCO RÉFRIGÉRATION	MISE EN MARCHÉ SYST. RÉFRIG.	1 100,76
	ENT. & RÉP. SYST. RÉFRIG.	662,06
D. BERTRAND ET FILS INC.	ACHATS RESTAURANT	865,06
	ACHATS RESTAURANT	421,81
	ACHATS RESTAURANT	267,42
	ACHATS RESTAURANT	490,07
FROMAGE CÔTÉ LIMITÉE	ACHATS RESTAURANT	57,72
	ACHATS RESTAURANT	96,20
HYDRO-QUÉBEC	ARÉNA	1 457,92
J.B. CADRIN INC.	ACHATS RESTAURANT	229,95
J.B. CADRIN INC.	ACHATS RESTAURANT	966,85
LAROSE ET FILS LTÉE	PRODUITS D'ENTRETIEN	51,08
LECLERC SERVICE INC.	ACHATS RESTAURANT	200,00
LES EMBALLAGES L. BOUCHER INC.	ACHATS RESTAURANT	222,17
LES PUBLICATIONS LE PEUPLE	PUBLICITÉ (SPORTS D'HIVER)	560,63
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	DÉCLARATION ANNUELLE 2006	32,00
	REMISE AOÛT	1 633,33
MOLSON CANADA 2005	ACHATS BAR	6 528,17
PRODUITS CAPITAL INC.	PRODUITS D'ENTRETIEN	239,52
	PRODUITS D'ENTRETIEN (CRÉDIT)	-102,56
QOGBLOBAL INC.	RÉP. TUYAUTERIE SAUMURE	29 745,46
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE AOÛT	899,59
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE SEPTEMBRE	162,26
ROGERS SANS-FIL	CELLULAIRE GÉRALD P. (AOÛT)	43,61
SERVICES PAYSAGERS L.C.L. INC.	BLANCHIR GLACE	1 071,13
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE AOÛT	56,40
TAXI COLIS	FRAIS TRANSPORT (FRITEUSE)	15,95
TÉLUS COMMUNICATION	SERVICE TÉLÉPHONIQUE	245,91
FRAIS DE FINANCEMENT	FRAIS BANCAIRES	50,00
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>50 320,16</b>

**COMPTES À PAYER SEPTEMBRE 2006**

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
CIMCO RÉFRIGÉRATION	ENT. & RÉP. SYSTÈME RÉFRIG.	873,31
	ENT. & RÉP. SYSTÈME RÉFRIG.	444,41
CLAUDE GARNEAU	ACHATS RESTAURANT	181,85
FROMAGE CÔTÉ LIMITÉE	ACHATS RESTAURANT	76,96
	ACHATS RESTAURANT	115,44
GREAT WEST, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	ASS. COLLECTIVE OCT.	910,26

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 OCTOBRE 2006**

GROUPE CASTONGUAY INC.	ENT. & RÉP. BÂTIMENT	320,78
	ENT. & RÉP. BÂTIMENT	102,18
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.	PAPETERIE	273,48
J.B. CADRIN INC.	ACHATS RESTAURANT (CRÉDIT)	-99,37
	ACHATS RESTAURANT	305,79
KORVETTE	PRODUITS D'ENTRETIEN	5,69
	PRODUITS D'ENTRETIEN	8,88
MOLSON CANADA 2005	ACHATS BAR	1 406,88
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX	SALAIRES SEPT. (DÉJÀ INCLUS AUX SALAIRES 2 845,09 \$)	
PETITE CAISSE	RENFL. SEPT. (ACHATS REST., ACHATS BAR, PAPETERIE, TIMBRES-POSTE, PRODUITS D'ENT., PIÈCES & ACC. BÂT.)	404,56
PLOMBERIE STE-CROIX INC.	ENT. & RÉP. BÂTIMENT	24,06
QUINC. MAURICE HAMEL & FILS INC.	ENT. & RÉP. BÂTIMENT	77,14
	ENT. & RÉP. BÂTIMENT	169,18
ROGERS SANS-FIL	CELLULAIRE GÉRALD P. (SEPT.)	42,68
STAR CHOICE TELEVISION NETWORK INC.	SERVICE CABLE	36,24
ST-EX LIMITÉE	MATÉRIEL DE BUREAU	222,90
SUPERMARCHÉ STE-CROIX	ACHATS RESTAURANT	3,59
	ACHATS RESTAURANT	2,43
	ACHATS RESTAURANT	51,69
	ACHATS RESTAURANT	21,22
	ACHATS RESTAURANT	7,85
	ACHATS RESTAURANT	8,10
	PRODUITS D'ENTRETIEN	4,70
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>6 002,88</b>
	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>70 366,99</b>

235-2006

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE LOTBINIÈRE**

Madame Caroline Lévesque, représentante pour cet organisme, est présente à cette assemblée;

**ATTENDU QUE** la Coopérative jeunesse de services en est à sa cinquième édition, laquelle a démarré ses opérations à Sainte-Croix à l'été 2002;

**ATTENDU QUE** la création de la coopérative a été initiée par des concitoyens de Sainte-Croix;

**ATTENDU QUE** cette coopérative a comme objectif de répondre au besoin de trouver un emploi d'été, initier les jeunes au fonctionnement démocratique d'une association, à l'organisation collective de travail, à la gestion coopérative et aux rouages du marché;

**ATTENDU QUE** cette année, les opérations de la coopérative regroupent aussi les municipalités de Saint-Édouard et Issoudun;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de verser à Carrefour jeunesse-emploi de Lotbinière une somme de 250.00 \$ à titre d'appui financier dans le cadre de leur activité pour la saison estivale 2006.

**URBANISME**

**RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (13 SEPTEMBRE 2006)**

**DÉPÔT**

Dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme de la séance régulière du 13 septembre 2006.

**DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC**



**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 OCTOBRE 2006**

236-2006

**DOSSIER M. SÉBASTIEN SAMSON, LOT 150-P**

**ATTENDU QU'**une demande a été faite afin de modifier l'emplacement autorisé par la décision 3434476, lot 150-P;

**ATTENDU QUE** la commission a autorisé l'aliénation et le lotissement d'une partie de lot pour une utilisation autre qu'agricole sur le lot du demandeur;

**ATTENDU QUE** le voisin situé à l'ouest désire agrandir la superficie de son terrain dans le but de se rapprocher de la conformité municipale;

**ATTENDU QUE** la demande vise à déplacer vers l'est la partie de lot autorisé dans la décision (3434476);

**CONSIDÉRANT** la recommandation U41-2006 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'appuyer cette demande;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'appuyer la demande de M. Sébastien Samson auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, selon la recommandation dudit comité.

237-2006

**DOSSIER MME NATHALIE LAROCHE, LOT 50-1**

**ATTENDU QU'**une demande a été faite afin d'ajouter un nouvel usage non agricole au 5745 Marie-Victorin, lot 50-1;

**ATTENDU QUE** la présente demande n'apportera aucun impact négatif à l'agriculture puisque la résidence fait partie du prolongement linéaire de la zone blanche;

**ATTENDU QU'**il y a des locaux disponibles à l'intérieur de la zone blanche;

**ATTENDU QU'**aucun de ces locaux ne correspond aux besoins du demandeur;

**ATTENDU QUE** ce type de commerce est conforme à la réglementation en vigueur;

**CONSIDÉRANT** la recommandation U42-2006 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'appuyer cette demande;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'appuyer la demande de Mme Nathalie Laroche auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, selon la recommandation dudit comité.

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

238-2006

**DOSSIER M. JACQUES HAMEL, LOT 130-P**

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure de monsieur Jacques Hamel et localisée au : 217 rue Bourque, lot 130-P.

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure de monsieur Jacques Hamel, lot 130-P, selon la recommandation U40-2006 du comité consultatif d'urbanisme.

239-2006

**DOSSIER MME HÉLÈNE LAUZÉ, LOT 138-20**

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure de madame Hélène Lauzé et localisée au : 342 rue Barbin, lot 138-20.

## **SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 OCTOBRE 2006**

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure de madame Hélène Lauzé, lot 138-20, selon la recommandation U39-2006 du comité consultatif d'urbanisme.

240-2006

### **DOSSIER MME CAROLLE H. BOISVERT, LOT 190-P**

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure de madame Carolle H. Boisvert et localisée au : 22 côte Verte, lot 190-P.

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure de madame Carolle H. Boisvert, lots 190-P, selon la recommandation U38-2006 du comité consultatif d'urbanisme à la condition que soit déposé un certificat d'implantation fait par un arpenteur-géomètre démontrant que la construction projetée n'est pas à l'intérieur d'une zone inondable.

### **DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 355-2005**

241-2006

### **DOSSIER LES SERVICES JAG INC., LOTS 131-13 ET 131-14, ZONE 25-CH**

**CONSIDÉRANT QUE** Les Services JAG inc. demande de modifier le Règlement de zonage numéro 355-2005 afin que l'immeuble visé puisse opérer un garage d'entretien et de remisage pour une compagnie effectuant du déneigement dans la région de Lotbinière, lots 131-13 et 131-14 dans la zone 25-CH;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente demande fait suite à une proposition d'achat reçue de la compagnie J.F. Blanchet inc. pour cet immeuble;

**CONSIDÉRANT** la rencontre avec le conseil (caucus) et les représentants de Les Services JAG inc. et J.F. Blanchet inc. le 02 octobre 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** l'immeuble actuel servirait que pour le seul usage de garage d'entretien et de remisage, lequel est déjà autorisé dans la réglementation municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** la place d'affaires du requérant (J.F. Blanchet inc.) ne sera pas localisée dans cet immeuble puisque qu'il a déjà sa place d'affaires dans un autre endroit situé sur le territoire;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** les nouveaux éléments à cette demande suivant la rencontre en caucus;

**IL** est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement qu'il ne sera pas nécessaire de modifier le Règlement de zonage numéro 355-2005, puisque cet usage est déjà autorisé, et que la place d'affaires du requérant ne sera pas située dans cet immeuble.

**II** est suggéré au requérant d'installer une haie brise-poussière du coté est de l'immeuble et pour laquelle servirait également à atténuer le bruit pour le voisinage.

242-2006

### **AGRANDISSEMENT DE LA ZONE 20-CH**

**CONSIDÉRANT QU'**un permis de construction a été émis pour le 107 place Raymond-Desruisseaux dans la zone 20-CH;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment se situe dans la zone 27-P à usage public et institutionnel;

## **SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 OCTOBRE 2006**

**CONSIDÉRANT QUE** la construction résidentielle n'est pas permise dans cette zone;

**CONSIDÉRANT QU'IL** est jugé nécessaire de régulariser cette situation tenant compte des bâtiments adjacents;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette modification au Règlement de zonage numéro 355-2005;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter la modification demandée, laquelle devra être autorisée selon les procédures habituelles et conformément à la loi.

### **DÉVELOPPEMENT RUE LAROCHE**

#### **REGROUPEMENT DES LOTS 133-45 ET 133-44**

Sujet reporté à une session ultérieure.

#### **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 376-2006**

#### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

Assemblée publique tenue par le maire sur le projet de règlement numéro 376-2006. Le maire explique le projet.

#### **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 376-2006**

243-2006

#### **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 355-2005**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une session de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 355-2005 fut adopté le 16<sup>ième</sup> jour du mois de mai 2005;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 355-2005 de façon à :

- Modifier les usages permis dans la zone agricole 86-A.

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté le cinquième jour du mois de septembre 2006, le projet de règlement numéro 376-2006 portant sur la zone 86-A et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**une assemblée de consultation publique a été tenue le troisième jour d'octobre 2006 sur le projet de règlement numéro 376-2006 portant sur les sujets mentionnés en titre;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc**

**APPUYÉ PAR : Berchmans Dancause**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 376-2006 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :**

**QUE** le second projet de règlement numéro 376-2006 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le second projet de règlement numéro 376-2006 entrera en vigueur conformément à la loi.

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 OCTOBRE 2006

### AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Jean-Pierre Ducruc, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement numéro 376-2006.

**AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 355-2005 INTITULÉ "RÈGLEMENT DE ZONAGE" DE FAÇON À :**

- Modifier les usages permis dans la zone agricole 86-A.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

### VOIRIE

#### PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL NUMÉRO 501674 (RUES LAURIER, LECLERC, DESROCHERS ET BOUFFARD)

#### 244-2006 DIRECTIVE DE CHANGEMENT NUMÉRO 8 (PANNEAU DE CONTRÔLE)

**ATTENDU** la directive de changement n° 8 préparée par Polygec inc., et datée du 12 septembre 2006 pour un crédit de 2 279,00 \$, taxes incluses;

**ATTENDU** le crédit accordé en raison de la hauteur du panneau du poste de pompage non conforme (trop basse);

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter la présente directive de changement telle que présentée.

#### 245-2006 DIRECTIVE DE CHANGEMENT NUMÉRO 9 (ABRI)

**ATTENDU** la directive de changement n° 9 préparée par Polygec inc., et datée du 21 septembre 2006 pour le prix de 5 241,70 \$, taxes incluses;

**ATTENDU QUE** l'ajout d'un toit permanent au-dessus du panneau de contrôle du poste de pompage et de murs en toile incluant une porte rigide (11' X 11' X 9') sont nécessaires à la réalisation du projet;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la présente directive de changement telle que présentée.

#### 246-2006 DIRECTIVE DE CHANGEMENT NUMÉRO 10 (ENSEMENCEMENT HYDRAULIQUE)

**ATTENDU** la directive de changement n° 10 préparée par Polygec inc., et datée du 12 septembre 2006 pour le prix de 1 025,55 \$, taxes incluses;

**ATTENDU QUE** l'ajout d'ensemencement hydraulique sur les pentes des fossés sur la rue Leclerc (sans ajout de terre noire) pour assurer leur stabilité est nécessaire à la réalisation du projet;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la présente directive de changement telle que présentée.

#### 247-2006 DIRECTIVE DE CHANGEMENT NUMÉRO 11 (FOSSÉ ET PONCEAU)

**ATTENDU** la directive de changement n° 11 préparée par Polygec inc., et datée du 22 septembre 2006 pour le prix de 2 861,47\$, taxes incluses;

**ATTENDU QUE** l'ajout d'un fossé et d'un ponceau du côté sud de la rue Leclerc sont nécessaires à la réalisation du projet;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter la présente directive de changement telle que présentée.

## **SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 OCTOBRE 2006**

La présente est en lien avec la résolution numéro 266-2005 et pour laquelle les travaux avaient été annulés.

248-2006

### **DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 5 (TRAVAUX-PROMOTEUR)**

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter le décompte progressif n° 5 relativement au projet de développement résidentiel, commercial et industriel numéro 501674 (rues Laurier, Leclerc, Desrochers et Bouffard), selon la recommandation de Polygec inc. datée du 25 septembre 2006, et d'autoriser le paiement d'une somme de 46 837,44 \$ à Construction C.J. Picard inc., aux termes de l'entente intervenue entre les parties le 20 avril 2005 selon la résolution numéro 111-2005.

### **LIGNAGE DES CHEMINS ET RANGS**

249-2006

### **ACCEPTATION DES TRAVAUX ET PAIEMENT**

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter les travaux de lignage des chemins et rangs selon la recommandation de l'inspecteur municipal, et d'autoriser le paiement d'une somme de 8 436,16 \$ à Lignco Sigma inc. aux termes du contrat intervenu entre les parties le 9 août 2006.

### **COURS D'EAU**

250-2006

### **BRANCHE NUMÉRO 8 DE LA RIVIÈRE PETIT SAULT**

**ATTENDU QUE** des travaux d'entretien de la branche numéro 8 de la rivière Petit Sault sur les lots 353 et 354 sont nécessaires afin de rabaisser le niveau d'eau sur les 45 mètres situés sur la propriété de monsieur Michel Cameron;

**ATTENDU QUE** les travaux sur les lots 353 et 354 n'ont pas été effectués vu la non-collaboration des propriétaires;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix désire que les travaux d'entretien nécessaires soient exécutés comme prévus à l'origine, et de fait, nécessitera l'intervention de la MRC de Lotbinière afin de compléter ce projet tel que décrit à la lettre reçue de cette dernière le 12 septembre 2006;

**ATTENDU QU'**il devient nécessaire d'indiquer à la MRC de Lotbinière de faire le nécessaire à procéder à l'envoi d'une mise en demeure aux propriétaires les invitant à collaborer immédiatement, à défaut de quoi, qu'ils s'exposeront à des recours et procédures judiciaires entièrement à leur charge;

**ATTENDU QU'**en dernier recours, une ordonnance de la cour devra être obtenue par la MRC de Lotbinière afin d'obtenir l'assistance de la Sûreté du Québec de Laurier-Station lors de l'exécution desdits travaux;

**ATTENDU QUE** la MRC de Lotbinière a compétence d'agir en vertu de la Loi sur les compétences municipales;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'autoriser la MRC de Lotbinière à continuer les procédures requises à la finalisation de ce projet.

### **PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT**

251-2006

### **OFFRE DE SERVICE DE RECONSTRUCTION DU SITE WEB DE SAINTE-CROIX**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix désire améliorer et reconstruire son site Web;

**ATTENDU** l'offre de service de la firme Pogz inc. datée du 18 septembre 2006 pour le projet numéro 2580 selon les options suivantes :

➤ Coût de l'application	4 900 \$
➤ Optionnel (intégration des contenus)	1 000 \$
* ➤ Optionnel (recherche – Covéo)	500 \$
	+ 250 \$/année
* ➤ Optionnel (recherche – Google)	500 \$

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 OCTOBRE 2006

➤ Gestion des privilèges	gratuit
➤ Cinq diaporamas	gratuit
➤ Formation (une journée-6 heures, kilométrage en sus)	350 \$
➤ Hébergement	500 \$/année
➤ Ouverture de compte	100 \$
➤ Transfert de domaine sur les serveurs	50 \$
➤ Optionnel (compteur de statistiques 9 \$/mois)	108 \$/année

\* Prendre une seule de ces options.

Les prix indiqués excluent toutes taxes.

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter l'offre de service telle que présentée de la firme Pogz inc. pour le prix de 7 508 \$, taxes et kilométrage en sus, y incluant les options à l'exception de Covéo.

252-2006

### COMITÉ DE LA FÊTE DE LA SAINT-JEAN BAPTISTE – RAPPORT FINAL DU COMITÉ

Dépôt par le comité organisateur du rapport final des activités de la fête de la Saint-Jean Baptiste de la journée du 23 juin 2006.

MUNICIPALITÉ		COMITÉ ORGANISATEUR	
Recettes :	0,00 \$	Recettes :	6 565,18 \$
Dépenses :	0,00 \$	Dépenses :	9 561,71 \$
Déficit :	0,00 \$	Déficit :	2 996,53 \$
Avance de fonds :	2 000,00 \$		

Il est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter le rapport final tel que présenté et le déficit réel de 2 996,53 \$ du comité organisateur.

Que le déficit réel au montant de 2 996,53 \$ additionné des frais administratifs globaux de 5,20 \$ soit déduit aux avances de fonds cumulés au montant de 4 166,57 \$.

Que les avances de fonds cumulés nettes au montant total de 1 164,84 \$ servent de fonds de roulement pour les fins spécifiques d'une éventuelle activité en 2007.

D'adresser de sincères remerciements et félicitations au comité organisateur et à tous les bénévoles ayant œuvré à cette activité.

### COMITÉ DU CENTRE PLEIN AIR SAINTE-CROIX

253-2006

#### SOUSSION(S) – ACHAT ET REMPLACEMENT DU VÉHICULE TOUT TERRAIN (VTT)

Trois (3) soumissions reçues :

	Option 1 (échange VTT et ensemble de chenille)	Option 2 (échange VTT)
➤ Les P'tits Moteurs enr.	10 131,18 \$	9 333,53 \$
➤ Motos Sports Auclair Québec	10 884,47 \$	9 346,15 \$
➤ Lavertu Équipement inc.	11 009,80 \$	9 642,40 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

Il est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission selon l'option 2 et d'accorder le contrat d'achat à Les P'tits Moteurs enr. pour le prix de 9 333,53 \$, taxes incluses.

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 OCTOBRE 2006

### VARIA

#### FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

254-2006

#### PERCEPTION DES SOMMES DE LA TÉLÉPHONIE CELLULAIRE ET IP POUR LE SERVICE 9-1-1

**ATTENDU QUE** la municipalité a signé une convention avec les compagnies de télécommunications et la FQM sur la perception des tarifs pour le service des appels d'urgence 9-1-1;

**ATTENDU QUE** la municipalité a conclu une entente avec CAUCA dans le but d'opérer un centre de réponses des appels d'urgence 9-1-1 pour et au nom de sa municipalité;

**ATTENDU QUE** la municipalité impose par règlement un tarif de 0,47 \$ par mois par ligne téléphonique à tous les abonnés du téléphone sur son territoire dans le but de donner un service des appels d'urgence 9-1-1;

**ATTENDU QUE** le CRTC confirme que ce règlement peut également s'appliquer aux abonnés des services tant filaires que cellulaires que ceux utilisant la technologie IP;

**ATTENDU QUE** le nombre grandissant d'utilisateurs de téléphonie cellulaire et de téléphonie par Protocole Internet (IP);

**ATTENDU QUE** l'augmentation du nombre de téléphones cellulaires et IP a un impact direct sur le nombre d'appels reçus par les centres d'urgence 9-1-1 en regard d'un même événement (feu ou accident, etc.);

**ATTENDU QUE** l'entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités (le pacte fiscal 2007-2013) signée le 27 avril dernier, prévoit l'institution d'un droit gouvernemental relatif à la facturation future des services 9-1-1;

**ATTENDU QUE** les entreprises de téléphonie sans fil (cellulaires) et IP ne paient aucune redevance pour le traitement de ces appels depuis déjà plusieurs années;

**IL** est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Croix amende les règlements numéros 223-1996 (ex-village) et 01-1996 (ex-paroisse) concernant la perception des montants pour le financement de la centrale de réponse aux appels d'urgence 9-1-1 en imposant une somme de 0,47 \$ pour chaque abonné à un service cellulaire ou IP étant facturé sur son territoire, et ce, à partir de la date rétroactive du 1<sup>er</sup> avril 2005.

**IL** est aussi résolu d'appliquer les nouveaux tarifs qui seraient mis en vigueur dans la foulée des travaux faisant suite au nouveau pacte fiscal 2007-2013 avec le gouvernement du Québec.

**QUE** copie soit transmise à M. Jacques Dupuis, ministre de la Sécurité publique du Québec (ministère de la Sécurité publique, Tour des Laurentides, 2525, boul. Laurier, 5e étage, Québec (Québec) G1V 2L2).

**QUE** copie soit transmise à M. Patrick Camer, coordonnateur du secteur du développement des affaires (Fédération Québécoise des Municipalités, 2954, boul. Laurier, Québec (Québec) G1V 4T2).

**QUE** copie soit transmise à M. Richard Busque, président (CAUCA, 463, boulevard Renault, Beauceville (Québec) G5X 3P5).

255-2006

#### SERVICE D'HYDRO-QUÉBEC POUR PROLONGEMENT DE RÉSEAU

**ATTENDU QUE** la vitalité économique du Québec passe par une occupation dynamique du territoire;

**ATTENDU QUE** cette occupation dynamique du territoire ne peut être assurée que par des incitatifs favorisant la rétention et l'installation des familles et des entreprises en région;

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 OCTOBRE 2006

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec s'était engagé, par l'entremise de la « clause territoriale » contenue dans la Politique nationale de la ruralité, à tenir « compte des caractéristiques des milieux ruraux lors de l'examen des mémoires *sur les projets de loi, de politique ou de règlement* et à évaluer leur impact sur les milieux ruraux »;

**ATTENDU QUE** la Politique nationale de la ruralité demandait également au gouvernement « *d'inciter les ministères et organismes gouvernementaux à inclure dans leurs cadres normatifs une modulation de leurs programmes et une adaptation de leurs services, pour tenir compte des particularités des milieux ruraux (faible densité de population, volume réduit de clientèle et l'éloignement)* »;

**ATTENDU QUE** la distribution d'électricité constitue un service d'utilité publique qu'Hydro-Québec devrait assurer aux mêmes conditions partout sur le territoire, et qu'elle a le devoir d'assumer les coûts qui sont proportionnellement plus élevés dans les régions moins densément peuplées;

**ATTENDU QUE** le règlement 634 sur les conditions de service d'Hydro-Québec précise qu'il doit y avoir présence d'un réseau d'adduction d'eau pour qu'Hydro-Québec assume les frais reliés aux prolongements de son réseau électrique;

**ATTENDU QUE** plusieurs municipalités du Québec ne rencontrent pas ces exigences, et qu'en conséquence ce règlement est inéquitable, car il induit un surcoût pour les citoyens ou entreprises désirant s'installer en région;

**ATTENDU QUE** la FQM a déposé un mémoire devant la Régie de l'énergie faisant état de cette injustice et proposant une solution de rechange raisonnable et équitable;

**ATTENDU QUE** selon cette formule, les 400 premiers mètres seraient gratuits, tandis que les 600 mètres suivants seraient assumés par Hydro-Québec selon un taux dégressif de 15 % (mètres 401 à 500 payés à 85 %, 501 à 600 à 70 %, etc.), et ce, sans égard à la présence d'un réseau d'aqueduc ou d'égout;

**ATTENDU QUE** la Régie n'a pas entendu les recommandations de la FQM et s'est plutôt rendue aux arguments du Distributeur;

**ATTENDU QUE** la Régie a préféré durcir son règlement en ajoutant un impératif de densité, soit que les réseaux d'aqueduc ou d'égout desservent un minimum de 100 propriétés;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix juge inacceptable la décision de la Régie de l'énergie;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de demander au gouvernement du Québec de respecter les engagements pris dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité, et de forcer Hydro-Québec à modifier son règlement afin qu'il soit équitable pour les citoyens des régions;

**D'**appuyer la Fédération Québécoise des Municipalités dans ses démarches à cet effet;

**QUE** copie soit transmise au cabinet du Premier ministre (Édifice Honoré-Mercier, 835, boulevard René-Lévesque Est, 3<sup>e</sup> étage Québec (Québec) G1A 1B4), au bureau du ministre des Ressources naturelles et de la Faune (Édifice de l'Atrium, Bureau A-308, 5700, 4<sup>e</sup> avenue Ouest, Charlesbourg (Québec) G1H 6R1), à la ministre des Affaires municipales et des Régions (Édifice Jean-Baptiste De La Salle, 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, Aile Chauveau, 4<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 4J3), ainsi qu'à la FQM.

256-2006

### VENTE DE BOIS – SOUMISSION(S)

Quatre (4) soumissions reçues :

	Renée Bleau*	Clarence Fortin*	André Gagnon*	Serge Legendre*
➤ Lot 1	120,00 \$			40,10 \$
➤ Lot 2	120,00 \$			40,20 \$
➤ Lot 3	100,00 \$			40,00 \$



## **SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 OCTOBRE 2006**

➤ Lot 5	100,00 \$	158,80 \$	50,00 \$
➤ Lot 6	100,00 \$	161,00 \$	50,10 \$
➤ Lot 7		171,00 \$	50,20 \$
➤ Lot 8		125,25 \$	50,30 \$
➤ Lot 9		125,25 \$	50,40 \$
➤ Lot 10		131,10 \$	50,50 \$
➤ Lot 11		136,15 \$	50,55 \$
➤ Lot 12			50,60 \$
➤ Lot 13			50,65 \$
➤ Lot 14		131,51 \$	35,20 \$

- \* Madame Renée Bleau désire obtenir un maximum de 1 lot.
- \* Monsieur Clarence Fortin désire obtenir un maximum de 2 lots.
- \* Monsieur André Gagon désire obtenir un maximum de 2 lots.
- \* Monsieur Serge Legendre désire obtenir un maximum de 1 lot.

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter les soumissions reçues et d'accorder la vente pour le lot n° 1 à madame Renée Bleau au prix de 120,00 \$, pour les lots n°s 5 et 6 à monsieur Clarence Fortin au prix de 200,00 \$, pour les lots n°s 7 et 11 à monsieur André Gagnon au prix de 307,15 \$ ainsi que le lot n° 13 à monsieur Serge Legendre au prix de 50,65 \$. Le bois devra être sorti avant le 15 octobre 2006 et le paiement devra être effectué au préalable.

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

### **DÉPÔT DU RAPPORT DU PATRIMOINE BÂTI**

Monsieur Jean-Pierre Ducruc présente le rapport du patrimoine bâti. L'objectif premier du travail est la sensibilisation.

### **RÉFECTION DE LA RUE POULIOT**

Monsieur Yvan Le Comte dépose une pétition des résidents de la rue Pouliot concernant la réfection de ladite rue afin que ce projet soit une priorité pour l'année 2007.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Rue Pouliot : État visuel... une priorité.
- Branche 8 dans le 3<sup>ème</sup> rang : Objection des propriétaires à ce que l'entrepreneur effectue les travaux de cours d'eau sur leur terrain.
- Site Web : Soumissions sur invitation pour plus de 25 000 \$, moins de 25 000 \$ le contrat peut être fait de gré à gré.
- Barrage de castors dans le rang Petit-2 : Le barrage est situé dans le ponceau... suivi par l'inspecteur municipal.

257-2006

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de lever la présente session à 21 : 20 heures.

---

Jacques Gauthier  
Maire

---

Bertrand Fréchette  
Directeur général et secrétaire-trésorier